



VILLE DE
TROUVILLE-SUR-MER

Ch.C/FB

République Française

REÇU LE :

22 AVR. 2010

SOUS-PRÉFECTURE
DE LISIEUX

ARRETE MUNICIPAL

**PLAN d'ORGANISATION de la SURVEILLANCE et des SECOURS
du POSTE de SECOURS de TROUVILLE-SUR-MER**

Le Maire de la Ville de Trouville sur Mer,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 51-662 du 16 Mai 1951 relative à la sécurité dans les établissements de natation ;

Vu la Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives,

Vu l'arrêté n° 77.1177 du 20 octobre 1977 relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de natation,

Vu l'arrêté municipal relatif à la police et à la sécurité de la plage de Trouville-sur-mer

ARRETE

Le présent arrêté régit l'organisation de la surveillance et de la sécurité du Poste de secours de Trouville sur Mer, il abroge et remplace l'arrêté du 15 avril 2005.

Article 1^{er} : En vertu des obligations législatives et réglementaires qui incombent au Maire, notamment en matière de sécurité publique, **un plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS)** pour le Poste de secours de la plage principale de Trouville-sur-mer est défini et applicable à tous les usagers.

Article 2 : Ce plan d'organisation de la surveillance et des secours est affiché à proximité du Poste de secours, et complète les arrêtés municipaux relatifs à la Police de la plage.

Article 3 : Le Directeur Général des Services de la Ville, le Commissaire de Police, le Capitaine commandant la Brigade de Gendarmerie de Deauville, le Directeur du Service « Jeunesse-Sports-Loisirs », le responsable des Etablissements de la plage, les Personnels du Poste de secours et les Agents assermentés de la Ville sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TROUVILLE SUR MER, le 19 avril 2010



Pour le Maire,
Et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Claude BRIZE

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire de Trouville-sur-Mer
Hôtel de Ville - Boulevard Fernand Moureaux - 14360 Trouville-sur-Mer
Tél. 02 31 14 41 41 • Fax 02 31 98 90 36